



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 27 septembre 2023

Présents : Mmes Anne-Marie ANTERRIEU, Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Brigitte CASADO-JAILLET, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette FISHER, Stéphanie GAUTIER, Sophie LAUX-ROBERT, Jocelyne PY, Marjorie RIBES
M.M. Frank ALEXIS, Paul AMOUROUX, Stéphane BEDEL, Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES

Procuration : M. François BONHOMME a donné procuration à Mme Anne-Marie ANTERRIEU

Absent : M.M Christophe LELIEVRE, Pierre TROUCHE

Secrétaire de séance : Mme Laurence ARTERO-MOREL

Nombre de Membres
En exercice : 21
Présents : 18+1 proc.
Votants : 19

Date convocation
22/09/2023
Date d'affichage
02/10/2023

Acte rendu exécutoire
Date transmission à la
Préfecture le 02/10/2023

Le Maire,
Josian RIBES



Objet : Mise en place d'une solution de chauffage par géothermie à l'école de Montbazin – Actualisation du plan de financement – délibération modificative

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 8 février 2023, le Conseil Municipal avait approuvé la mise en place d'un système de géothermie par sonde à l'école de Montbazin, ainsi que le plan de financement prévisionnel de ce projet.

Suite à une actualisation des dépenses associées à cette opération et des financements mobilisables, il est proposé de modifier en conséquence le plan de financement du projet de la manière suivante :

Insallation PAC géothermie - école de Montbazin			
Dépenses HT		Recettes HT	
Solution PAC géothermie + travaux annexes (remplacement chaufferie gaz, système de régulation, circuit chaufferie, isolation réseau...)	187 290 €	ADEME - fond chaleur	57 000 €
Maitrise d'œuvre	15 000 €	Fonds Européens FEDER (instruction Région Occitanie)	78 872 €
		FC SAM	25 960 €
		Autofinancement 20%	40 458 €
TOTAL	202 290 €		202 290 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé qui précède, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la modification du plan de financement du projet de système de chauffage par géothermie sur sonde pour l'école de Montbazin ;
- Décide d'inscrire ces dépenses sur les crédits ouverts au budget ;

Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20230927-2023-DELIB-58-DE
Date de réception préfecture : 02/10/2023

- Autorise Monsieur le Maire à engager la consultation des entreprises correspondants, sur la base des montants estimatifs ci-dessus et à signer les marchés avec les titulaires retenus et tout document s'y rapportant ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Occitanie, autorité de gestion des fonds européens FEDER, de l'ADEME, de Sète Agglopolé Méditerranée au titre du Fonds de Concours, et des autres partenaires financiers potentiels ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2023-5 du 8 février 2023.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Josian RIBES



Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20230927-2023-DELIB-58-DE
Date de réception préfecture : 02/10/2023